

Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Lens

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie BIEGALSKI, représentant, par procuration Monsieur Gérard BIZET, après convocation en date du 14 septembre 2022.

Présents

Nombre d'Administrateurs

En exercice :	17
Présents :	10
Procurations	02
Suffrages exprimés	12
Absents Excusés	00
Absents	05

Mesdames BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, BOUCHART Doriane, DUFRENNE Arlette, DELANNOY Emilie et DELIERS Danielle.

Messieurs DELIERS Jean-Claude, JACQUART Alain et LEMAITRE André.

Absents

Mesdames DURIEZ Marie-Christine, LEFEBVRE Rolande et LEGROUX Christelle

Vote

Unanimité :	12
Pour :	12
Contre :	00
Abstention :	00

Messieurs BOUCHEZ André, KOSCIANSKI Richard

Ont donné procuration

Monsieur BIZET Gérard à Madame BIEGALSKI Valérie
Monsieur DHUMERELLE Privat à Madame OUDJIAL Samra

Secrétaire de séance : Madame BOUCHART Doriane.

CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2022**CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT**

Vu l'exposé de Mme la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de la mise à disposition du Département du Pas-de-Calais d'un bureau au sein des locaux du CCAS permettant d'accueillir les permanences sociales.

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser M. le Président à signer la convention d'occupation jointe à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration,

Ayant ouï l'exposé de Mme la Vice-Présidente,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après avoir délibéré,

Adoption à l'unanimité : (12 voix : BIZET Gérard (par procuration), BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, BOUCHART Doriane, DELANNOY Emilie, DUFRENNE Arlette, DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat (par procuration), JACQUART Alain, LEMAITRE André).

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation au profit du Département.

CHARGE Mme la secrétaire du CCAS de l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de transmission au représentant de l'État et de publication de façon électronique sur le site internet de la Commune.

PRECISE que la liste des délibérations, dont celle-ci fait partie, sera affichée à la porte de la Mairie.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois suivant la publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours Citoyens, accessible via le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Noyelles-Godault, le 29/09/2022

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Doriane BOUCHART



Gérard BIZET

Transmis au représentant de l'Etat le : 30/09/2022

Publié le : 30/09/2022